

DÉPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE REUGNY
10 rue Nationale 37380

mairie-reugny@wanadoo.fr
☎ 02.47.52.94.32
Fax 02.47.52.25.94

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 MAI 2016

Date de convocation : 18 mai 2016
Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 2
Votants : 17.

L'an deux mille seize, le vingt quatre mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Axelle TRÉHIN, Maire de REUGNY.

Etaient présents : Mmes Tréhin – Gauthier – Chauffeteau - Joubert – Debrune – Fontaine – Pinot – Heurlin-Goujon – Serpereau – MM. Perrin – Souchu – Toker – Desnoë - Bazin – Guignard.

Absents excusés : Mme Pain – MM. Martin – Lictevout.

Absent : M. Szuptar.

Pouvoirs : Mme Pain à Mme Tréhin – M. Lictevout à Mme Serpereau.

Secrétaire de séance : Mme Heurlin-Goujon.

Ouverture de la séance par Madame le Maire à 20 h 40.

- **Procès-verbal de la séance du 26 avril 2016** : Mme Tréhin rappelle que les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 26.04.2016 par mail. Madame le Maire demande aux conseillers leurs observations. Aucune observation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

- **Ordre du jour** : Madame le Maire demande à ce que les dossiers ci-après soient inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

* Devis peintures restaurant scolaire et logement communal

* Avenir de la poste : informations suite à la rencontre du 23.05.2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- **Délibération n° 56/2016 – Budget Communal M14 - Contrat de prêt Travaux d'aménagement de jardins et d'une voie partagée en centre bourg** :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les conditions transmises par les organismes bancaires sollicités (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne) pour la réalisation d'un prêt d'un montant de 68.000 € pour financer les travaux d'aménagement de jardins et d'une voie partagée en centre Bourg.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de contracter un prêt de 68.000 € (soixante huit mille euros) auprès de la Caisse d'Épargne Centre Loire – 12 rue de la Maison Rouge CS 10620 – 45146 Saint Jean de la Ruelle Cedex qui a proposé les conditions les plus avantageuses pour la commune avec :

* durée 7 ans

* périodicité trimestrielle

* taux 0,53 %

* commission d'engagement de 75,00 €

* première échéance 30.09.2016

- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

- **Délibération n° 57/2016 : Ouvertures et virements de crédits – Commune – Gestion 2016** :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les ouvertures et virements de crédits suivants pour régler les 2 échéances 2016 relatives au prêt de 68.000 € :

* virements à la section de fonctionnement

Article 022	-	5.056,00 €	dépenses imprévues
Article 668	+	75,00 €	autres chargés financières
Article 66111	+	181,00 €	intérêts des emprunts

Article 023	+	4.800,00 €	virement à la section d'investissement
* <u>virements à la section d'investissement</u> :			
Article 021	+	4.800,00 €	virement de la section de fonctionnement
Article 1641	+	4.800,00 €	capital des emprunts.

- Délibération n° 58/2016 – Nettoyage d'été à l'Ecole Lucie Aubrac et nettoyage des vitres de tous les bâtiments communaux Année 2016-2017 :

Madame le Maire donne la parole à M. Toker, Adjoint chargé des bâtiments, qui rappelle au Conseil Municipal que chaque fin d'année scolaire, la commune fait procéder à l'entretien des sols de toutes les salles composant l'école et l'entretien des vitres de tous les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de faire effectuer 1 fois l'entretien des sols, le nettoyage des dessus d'armoires et des appuis de fenêtres de l'Ecole Lucie Aubrac et 2 fois l'entretien des vitres de tous les bâtiments communaux compris l'Ecole Lucie Aubrac
- ACCEPTE les devis de l'Entreprise Atout Services Et Propreté – 48 rue du Pont 37150 Bléré pour un montant de :
 - * 2.652,50 € HT et 3.183,00 € TTC pour *l'entretien des sols, le nettoyage des dessus d'armoires et des appuis fenêtres* dans toutes les pièces composant l'école, ainsi que 635,50 € HT et 762,60 € TTC pour *l'entretien de toutes les vitres* de l'école et du restaurant scolaire à effectuer pendant la période du 8 au 20 août 2016 inclus
 - * 635,50 € HT et 762,60 € TTC pour *l'entretien de toutes les vitres* de l'école et du restaurant scolaire à effectuer pendant les vacances scolaires de Février 2017 du 13 février 2017 au 24 février 2017 inclus
 - * 604,75 € HT et 725,70 € TTC pour *l'entretien des vitres des bâtiments communaux* (mairie-salle de musique-salle de vote-salle des loisirs-salle de billard-foyer Lefébure-bibliothèque-salle du Club de l'Age d'Or) à effectuer en juillet-août 2016 et pendant les vacances scolaires de Février 2017 du 13 février 2017 au 20 février 2017 inclus
- AUTORISE Madame le Maire à signer les devis bon pour commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 615221.

- Délibération n° 59/2016 – Bail commercial Epicerie - Commune de REUGNY/M. et Mme El Mostapha BARAHOU-CHAHBOUNE - Révision triennale du 13 juin 2016 au 12 juin 2019 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la Commune de REUGNY des bâtiments sis 11, Place de la République et 3, rue de la Fontaine par acte notarié en date du 28 août 2001 chez Maître Vassor-Gaudeau & Coulon, notaires associés à Tours, abritant l'épicerie dont le fonds de commerce a été acheté par Monsieur et Madame El Mostapha BARAHOU-CHAHBOUNE en mai 2001.

Le bail commercial des locaux à savoir, fonds, logement, double garage, qui court depuis le 13 juin 1995, a été renouvelé pour neuf années entières et consécutives du 13 juin 2004 au 12 juin 2013 et du 13 juin 2013 au 12 juin 2022 avec la Commune de REUGNY.

Conformément au bail commercial renouvelé au 13 juin 2013 (cf délibération n° 43/2013 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2013 et acte notarié en date du 19.02.2014 signé chez Maître PETITJEAN-STORDEUR), la révision du loyer est triennale en fonction de la variation de l'indice nationale du coût de la construction ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de fixer le montant annuel du loyer du bail commercial à 3.220,42 € (montant loyer actuel 3.240,19 € x 1629 indice 4^{ème} trimestre 2015 sorti le 24.03.2016/1639 4^{ème} trimestre 2012 sorti le 10.04.2013 = Trois mille deux cent vingt euros quarante deux centimes) à compter du 13 juin 2016 jusqu'au 12 juin 2019 payable en quatre termes égaux et échus les 1^{er} avril, juillet, octobre et janvier
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que le montant du loyer sera encaissé tous les trimestres au moyen d'un titre de recette trimestriel adressé à M. et Mme BARAHOU-CHAHBOUNE qui devront adresser le chèque correspondant à la Perception de Vouvray.

- Délibération n° 60/2016 - Acquisition de matériel de sport et de motricité pour les maternelles :

Madame le Maire donne la parole à Mme Chauffeteau, adjointe chargée de la Jeunesse, qui rappelle la délibération n° 30/2016 du Conseil Municipal du 29.03.2016 pour l'acquisition de matériel de sport et de motricité pour les classes maternelles pour 993,70 € TTC. Mme Richard, directrice de l'Ecole Lucie Aubrac devait compléter sa demande de matériel.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'acquérir à l'unanimité du matériel de sport auprès de la société CASAL SPORT CENTRE - MANUTAN 1 rue Blériot 67129 MOLSHEIM CEDEX pour un montant total de 1.228,00 € TTC (993,70 € + 234,30 € TTC)
- AUTORISE Madame le Maire à signer les devis bon pour accord ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ces dossiers
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2188-304.

- Délibération n° 61/2016 – Travaux de réfection des peintures du réfectoire du Restaurant scolaire et de la salle à manger du logement communal sis rue Bretonneau :

Madame le Maire donne la parole à M. Toker, adjoint chargé des bâtiments, qui rappelle au Conseil Municipal que l'artisan initialement retenu pour réaliser les travaux de réfection des peintures du restaurant scolaire et du logement communal ne peut, pour raisons de santé, assurer sa mission.

M. Toker a contacté un artisan qui peut réaliser ces travaux pendant le mois d'août puisque le restaurant est utilisé par l'Accueil de loisirs tout le mois de juillet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'Entreprise ARDECO 37 6 la Rigaudière 37270 Azay sur Cher pour réaliser les travaux de réfection des peintures :

* *dans le réfectoire du Restaurant Scolaire Municipal* pour un montant de 1.871,00 € HT et 2.245,20 € TTC avec un taux de TVA à 20 %

* *dans le logement communal loué (salle à manger)* pour un montant de 1.573,71 € HT et 1.731,08 € TTC avec un taux de TVA de 10 %

soit un total général de 3.976,28 € TTC

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour accord ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 article 615221.

- Informations diverses :

* - *Avenir de la poste* : Madame le Maire et Monsieur Perrin ont reçu lundi 23 mai Messieurs Franck DIDIER, Directeur poste secteur Château-Renault, Bertrand LADSOUS Directeur plate-forme courrier et Mme Daphnée LEBLANC, Déléguée relations territoriales.

Les services de la poste vont former 3 agents (le guichetier-facteur poste principal et 2 autres agents pour remplacer le personnel en repos, maladie ou congés annuels) pour garantir l'ouverture du bureau de poste à partir du 13 septembre 2016. Tous les services financiers actuels seront maintenus.

Info : la poste sera fermée 3 semaines en août 2016.

Les plages horaires d'ouverture sont encore à l'étude. Suite aux propositions de la Poste, les conseillers émettent une préférence pour une ouverture le matin pendant les 6 jours de la semaine. Madame le Maire demande de consulter les habitants et en particulier l'Association des parents d'élèves, l'école, les personnes âgées, les artisans...

* *Réseau d'eau* : M. Perrin informe le Conseil Municipal d'une baisse de pression due à une rupture de gaine d'alimentation en électricité du forage. La commune de Reugny est actuellement alimentée par le forage de la commune de Chançay. Les travaux de réparation sont en cours.

* *Broyage des bermes* : M. Souchu informe le Conseil Municipal que les travaux de broyage ont pris du retard : le broyeur est en réparation. M. Desnoë, qui a eu contact avec la société Dousset Mathelin, informe que le broyeur sera réparé la semaine prochaine, l'agent étant en congé cette semaine.

* *2^{ème} court de tennis en terrain multi-sports* : M. Toker fait part de l'intervention de la société Tennis Aquitaine le 23 mai courant. Le court a été nettoyé pour permettre la continuité des travaux.

* *Travaux aménagement jardins et voie partagée* : M. Souchu précise que l'entreprise les Artisans Paysagistes entretiendra les plantations pendant 2 années (compris dans le marché).

Etudier pour mettre une barrière protection escalier dans le jardin

* *Bacs poubelles rue de la Fontaine* : Mme Fontaine demande s'il était possible de trouver une solution pour mettre un grand bac à la place des bacs de tous les riverains qui les laissent près des sanitaires publiques. Les élus référents voirie et bâtiments vont étudier ce dossier.

* *Stationnement poids lourd* : M. Guignard a signalé la gêne occasionnée par la présence d'un poids lourd en plein virage au lieudit la Ruerie-la Casse à l'entrée de la voie menant à la Casse et à la Butte. Madame le Maire l'a chargé de se renseigner pour trouver le nom du propriétaire afin de lui permettre de prendre contact avec lui.

* *Prochain Conseil Municipal* mardi 28 juin 2016 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 heures 50.